



Commune d'Auboranges

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire
du mardi 13 décembre 2017 à 20h00
A la salle communale de l'abri de protection civile

Présidence :	M. Christophe Jaccoud, Syndic
Secrétaire :	Mme Françoise Sonney
Scrutateurs :	MM. André Vocat et Cyril Neyret
Citoyennes et citoyens présents :	24
Citoyenne excusée :	Mme Valérie Wüthrich

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 1^{er} juin 2017
2. Budget 2018
 - 2.1 Fonctionnement
 - 2.2 Rapport de la commission financière et approbation
3. Election d'un membre à la Commission financière
4. Election d'un membre à la Commission des naturalisations
5. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et approbation des statuts
6. Adoption des statuts de l'association des communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue pour une salle polyvalente à Promasens
7. Divers

Au nom du conseil communal, **Monsieur le Syndic** souhaite la bienvenue à tous. L'assemblée a été convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n°48 du 1^{er} décembre 2017, par un affichage au pilier public et par un avis tous ménages. Il déclare l'assemblée ouverte ; elle est enregistrée.

Monsieur le Syndic donne lecture du tractanda. Le mode de convocation et l'ordre du jour n'appellent aucune remarque et l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Syndic prie l'assemblée d'observer quelques instants de silence en mémoire de M. Emile Pugin, doyen de la commune, décédé le 3 octobre 2017, à l'âge de 87 ans.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 1^{er} juin 2017

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à Madame Françoise Sonney, pour sa rédaction.

Votants	24	Abstention	0	Majorité	13	Oui	24	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. Budget 2018

2.1. Fonctionnement

La parole est donnée à **Madame Myriam Desarzens Besson** qui donne quelques commentaires à propos du budget 2018, dont chacun a pu prendre connaissance sur le site internet et a reçu une version simplifiée. Les charges du compte de fonctionnement s'élèvent à Fr. 1'110'795,75 et une perte de Fr. 51'995.00 est budgétisée. La boursière souligne que les charges liées représentent une part de 73,6 %, ce qui laisse une compétence communale de l'ordre de Fr. 293'000.00. Elle relève les postes dans lesquels elle peut être exercée : administration (chapitre 0), conciergerie de l'école, chauffage (chapitre 2), dons divers (chapitre 3), piqueur, entretien des routes (chapitre 6), entretien du réseau d'eau, de l'épuration, ramassage des ordures (chapitre 7), entretien des chemins forestiers (chapitre 8), entretien du bâtiment communal, de la place de jeux (chapitre 9).

L'impôt communal pour le budget 2018 est calculé au taux de 50% ; aucun investissement n'est prévu.

Monsieur Philippe Besson complète cette présentation en expliquant que les recettes fiscales, évaluées par l'Etat, sont réajustées grâce à la proximité existante avec les contribuables. Il constate à ce niveau une évolution qui laisse entrevoir une baisse des rentrées fiscales et une augmentation des charges liées aux écoles et au réseau santé. Cela pourrait conduire à une hausse du taux d'impôt qui pourrait se situer dans la moyenne des communes voisines, soit environ 90%. Son conseil est de constituer des économies personnelles.

En réponse à **Madame Estelle Pionnier Pineau** qui s'inquiète d'une brusque augmentation du taux d'imposition, qui pourrait être anticipée, **Monsieur Philippe Besson** répond que c'est la hausse des charges qui guidera cette évolution. Il relève encore un indicateur important : il s'agit de la péréquation financière dont la commune a bénéficié par le passé à raison de Fr. 50'000.00 alors qu'elle paie cette année Fr. 80'000.00. Monsieur le Syndic ajoute que le déficit annoncé représente 4,99 % des charges du compte de fonctionnement, alors que la part maximale autorisée est de 5 %. Quand il n'y aura plus cet équilibre, l'augmentation des impôts sera nécessaire, mais le vœu du conseil est le maintien du taux actuel, à moins que l'assemblée ne souhaite une augmentation.

Il n'y a plus de question ou de remarque de la part de l'assemblée et Monsieur le Syndic cède la parole à la Commission financière.

2.2. Rapport de la commission financière et approbation

Monsieur Bertrand Décotterd présente le rapport de la Commission financière qui s'est réunie le 4 décembre 2017.

La Commission financière a constaté un résultat déficitaire de Fr. 51'995.00, ainsi que le maintien du taux d'impôt à 50%. Elle relève les coûts liés qui sont en augmentation, notamment le coût des transports scolaires à la charge des communes, les travaux d'entretien de la salle polyvalente, les coûts de la santé, en fonction des crédits votés. Le résultat de l'eau potable permet une attribution de Fr. 33'965.00 à la réserve de fonctionnement et de Fr. 22'875.00 à la

réserve d'investissement. De même, le compte des ordures attribue Fr. 205.00 à sa réserve, alors que les taxes ont été augmentées. La part payée à la péréquation financière est, elle aussi, en augmentation (Fr. 80'311.00 au budget 2018). L'évaluation des rentrées fiscales est réduite de 12% en raison du départ de 35 contribuables et à l'arrivée de personnes au revenu plus modeste.

La Commission financière remercie le conseil communal et la boursière pour la préparation du budget qu'elle soumet à l'approbation de l'assemblée communale.

Monsieur le Syndic remercie la Commission financière pour son travail et son rapport, ainsi que Madame Myriam Desarzens Besson pour l'élaboration du budget. Il soumet le budget 2018 à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : le budget de fonctionnement 2018 est accepté à l'unanimité.

Votants	24	Abstention	0	Majorité	13	Oui	24	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3. Election d'un membre à la Commission financière

Monsieur le Syndic annonce que Monsieur Christian Donzé, Président de la Commission financière, a remis sa démission en raison de son départ de la commune au printemps prochain ; il ne pourra dès lors plus poursuivre cette tâche. Monsieur le Syndic lui adresse ses remerciements pour les nombreuses années à ce poste et pour tout le travail effectué. Il rappelle que la Commission financière est composée de cinq membres, soit Madame Chantal Dendani, Monsieur Bertrand Décotterd, secrétaire, et Messieurs Jérôme Jaccoud et Henri Pulfer.

Le Conseil communal s'est approché de **Monsieur Philippe Pittet** qui accepterait de siéger à la Commission financière. Monsieur le Syndic rappelle qu'il a déjà été membre de cette commission, ainsi que du Conseil communal.

Monsieur le Syndic demande à l'assemblée si elle a une autre proposition ou si une personne souhaite être candidat. Ceci n'étant pas le cas, il soumet la proposition du Conseil communal au vote de l'assemblée, soit la nomination de Monsieur Philippe Pittet en tant que membre de la Commission financière.

VOTE : **Monsieur Philippe Pittet est élu par acclamation** et Monsieur le Syndic lui adresse ses sincères félicitations.

4. Election d'un membre à la Commission des naturalisations

Une situation identique survient au sein de la Commission des naturalisations avec le départ, cet été, de Madame Sandra Margueron qui, nommée, n'a pas eu l'occasion de fonctionner. **Monsieur le Syndic** la remercie pour son engagement et assure qu'il y aura des dossiers à traiter à l'avenir.

Le Conseil communal s'est approché de **Madame Séverine Neyret** qui consentirait à intégrer la Commission des naturalisations, actuellement composée de Mesdames Nathalie Defferrard Crausaz et Sandrine Collet Daehler et Messieurs Eric Dénervaud et Patrick Blot, secrétaire.

Monsieur le Syndic demande à l'assemblée si elle a une autre proposition ou si une personne souhaite être candidat. Ceci n'étant pas le cas, il soumet la proposition du Conseil communal au

vote de l'assemblée, soit la nomination de Madame Séverine Neyret en tant que membre de la Commission des naturalisations.

VOTE : Madame Séverine Neyret est élue par acclamation et Monsieur le Syndic lui adresse ses sincères félicitations.

5. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveysse » et approbation des statuts

Monsieur le Syndic présente la nouvelle association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveysse » : ce service existe depuis 1988 déjà, tel que prévu dans le système scolaire, en faveur des enfants de la Glâne et de la Veveysse. Jusqu'à maintenant, la responsabilité en était assumée alternativement par la Glâne et la Veveysse, au gré des législatures. Cependant, avec l'entrée en vigueur au 1^{er} août 2018 de la nouvelle loi scolaire, cette organisation pose un problème juridique, dont la solution consiste en la création de cette nouvelle association des communes glânoises et veveysannes, menée par un comité et une assemblée des délégués, ce qui permet aux communes d'avoir un avis sur les dépenses. Monsieur le Syndic rappelle l'importance de ce service qui suit quelque 1'000 élèves sur les 5'600 que comptent les deux districts ensemble.

Chaque commune des deux districts doit approuver l'adhésion à la nouvelle association et les statuts qui ont été mis à disposition sur le site internet.

En réponse à **Monsieur Alexandre Griesser**, Monsieur le Syndic confirme que seul le statut juridique change et que les coûts sont identiques. Monsieur Philippe Besson précise que le budget 2018 prévoit une dépense de Fr. 15'000.00, calculée selon la clé de répartition glânoise, alors que la commune dénombre 22 élèves.

Monsieur Christian Donzé s'enquiert des conséquences d'une non-adhésion à cette association. Monsieur le Syndic considère que la question reviendrait rapidement et que l'on ne peut qu'accepter, s'agissant d'une charge liée.

Monsieur le Syndic demande à l'assemblée si elle accepte l'adhésion de la commune à la nouvelle association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveysse » et si elle en approuve les statuts.

VOTE : l'assemblée accepte à l'unanimité.

Votants	24	Abstention	0	Majorité	13	Oui	24	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

6. Adoption des statuts de l'association des communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue pour une salle polyvalente à Promasens

Monsieur Eric Déneraud rappelle que cette association des communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue gère la salle polyvalente de Promasens depuis sa construction en 1997 et que ses statuts n'ont jamais été révisés. Depuis dix à quinze ans, la clé de répartition des frais d'exploitation appliquée est basée pour moitié sur le nombre d'élèves et pour moitié sur la population. L'Etat demande que cette réalité figure dans les statuts, soit à l'article 23 traitant de la répartition des frais d'exploitation d'entretien et administratifs. Il s'agit de la principale modification des statuts.

Cette présentation de suscite pas de question et **Monsieur le Syndic** soumet les statuts de l'Association des communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue pour une salle polyvalente à Promasens à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : les statuts sont acceptés à l'unanimité.

Votants	24	Abstention	0	Majorité	13	Oui	24	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

7. Divers

Monsieur le Syndic adresse tout d'abord ses vives félicitations à Monsieur Benedikt Wüthrich qui a décroché le titre du mondial de la fondue ; bravo à toute son équipe et aux producteurs qui ont œuvré pour obtenir ce magnifique résultat.

Le premier dossier traité par la Commission des naturalisations est arrivé à son terme et la famille Loubry, Valeria et Philippe et leurs enfants Joshua et Selma ont été reçus dans la nationalité suisse, le droit de cité du canton de Fribourg et de la Commune d'Auboranges. **Monsieur le Syndic** leur adresse les sincères félicitations du Conseil communal.

Monsieur le Syndic apporte encore une information relative au projet de centraliser les écoles à Promasens, pour les quatre communes ACER. En effet, en discussion depuis un certain temps, ce dossier évolue sous l'impulsion de la Commune de Rue, qui révisé son PAL et envisage le dézonage de terrain. Aucune décision n'est requise pour l'instant, mais ce projet impliquera la fermeture des autres écoles, une nouvelle situation en ce qui concerne les transports avec moins de temps sur la route et une centralisation de l'accueil extrascolaire.

Au niveau des travaux du remaniement situés entre le pont de la Broye et le panneau d'entrée du village, **Monsieur le Syndic** indique qu'ils sont quasiment terminés. Il subsiste deux zones de remblai qui seront comblées au printemps et des travaux à terminer sur le chemin à droite de la route cantonale, près de Vuibroye. Pour la partie communale, les travaux se poursuivront l'année prochaine avec la création d'un mur de soutènement à l'Impasse des Ecoliers qui permettra l'aménagement d'une douzaine de places de parc et d'une place de rebroussement avec en son centre une pastille à contourner. Le but est de ralentir le trafic et d'offrir aux bus scolaires la possibilité de manœuvrer sans reculer. Le goudronnage aura lieu au printemps et la fin des travaux est envisagée pour l'été. C'est lors de l'assemblée des comptes en 2019 que les coûts pourront être comparés, mais avant cela, tout le plaisir sera de voir cette belle réalisation, plus visible que d'autres travaux en sous-sol.

Parole à l'assemblée

Monsieur Francis Déneraud demande quelle est la situation par rapport au dépôt des déchets plastiques à la déchetterie d'Oron. **Monsieur Patrick Daehler** conseille de rester prudents, la consigne étant que les petits déchets plastiques ménagers vont dans le sac poubelles, tandis que la benne est réservée aux plus gros déchets (par exemple : chaise en plastic). Il rappelle que le coût d'élimination des déchets plastiques va doubler l'année prochaine, d'où l'attention portée à ces déchets-là. Il souligne également l'importance de respecter le fonctionnement de la déchetterie d'Oron, qui a su se montrer conciliante lorsqu'il y a eu lieu de trouver un accord pour les déchets encombrants qui doivent être livrés à la Saidef.

Monsieur le Syndic rappelle qu'il est encore possible de déposer les factures qui seront payées le 19 décembre prochain de 19h00 à 19h45, en même temps que les bourses d'étude et que les sapins de Noël ne seront plus disponibles à Auboranges, cette année également. Il profite de la présence des trois employés communaux, Messieurs Francis Dénervaud, Claude Cardinaux et Cyril Neyret, pour leur dire merci pour tout le travail exécuté impeccablement. Ses remerciements vont également aux membres des commissions, à ses collègues du conseil communal, à la boursière et à la secrétaire.

Monsieur le Syndic clôt l'assemblée à 21h05 en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à tous. Il rappelle que l'apéritif du Nouvel An aura lieu le 7 janvier 2018 et il invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Auboranges, le 20 décembre 2017

La secrétaire

Le Syndic